

## Les mots fléchés

DÉSIN-VOLTURE	COMMENCE LA SCÈNE	FLEUVE OISEAU	PARERAS
PIÈCE À EFFETS	COUCHES CERTAINE	VOÛTE BLEUE PARTISAN	INDIVIDUS
BÂTON DE NETTOYAGE			
		INFINITIF	
TERMINE LA FABLE		GÉNITEUR	
PILE		DÉPARTEMENT	
GRANDS FEUX	PÉNÉTRAS		
	BAIE		
			ROULÉE
PARESSEUX		VIERGE DANS LE MILIEU	NON POLLUÉE
CRUSTACÉ D'EAU DOUCE		VESTE PRUSSIANNE	
PLANÈTE DÉMONSTRATIF			DIVINITÉ RETOURNÉE
POIL			TERME
	TERME DE CONCLUSION		
	INTRA-MUROS		
		LE PREMIER VENU	
DIVIN SOUFFLEUR			VENUE AU MONDE
AMAS FROID			

## Solution

E	N	■	V	E	N	■
E	N	I	V	■	L	E
N	I	N	F	■	L	C
R	A	R	R	■	E	■
S	S	V	R	■	E	■
B	A	E	A	■	I	■
■	S	R	S	■	A	B
S	A	S	T	■	E	■
R	P	E	T	■	N	■
R	E	A	L	■	E	M
T	E	R	E	■	D	■
E	A	I	R	■	S	■
■	P	■	C	■	S	■

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'OULE

Pôle administratif  
Le village 05150 BRUIS  
Tél : 04-92-66-04-21

Email: ccvopat@orange.fr  
page face book:

<https://www.facebook.com/ccvo05/>

Ouvert au public:  
Les lundis, mardis et jeudis : de 9 à 16 h

Espace Rural Numérique Intercommunal  
(Bibliothèque, Agence postale, ...)

Ancienne école communale  
05150 MONTMORIN  
Tél : 09-67-49-52-15

Email : ccvocathy@orange.fr  
page face book:

<https://www.facebook.com/espaceruralnumerique/>

Ouvert au public:  
du lundi au vendredi inclus:  
de 8 h 15 à 12 h  
(8 h 30 -11 h 30 pour l'Agence postale)  
et le mercredi : de 14 h à 16 h

Dépôt légal : 98009 IPNS

## BULLETIN D'ABONNEMENT

(4 numéros / an : 16 €)

Mme, Mlle, M.

NOM:

Prénom :

Adresse :

Souscrit un abonnement d'un an au bulletin d'information "Au fil de l'Oule".

Montant : 16,00 €

Chèque établi à l'ordre de : "Trésor Public",  
à adresser à : CCVO 05150 BRUIS

ou : Perception, rue Varanfrain 05700 SERRES

Signature:

Année 2016- Numéro 106

Juillet-Août-Septembre



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'OULE

# Au Fil de l'Oule

## L'édito



Journée  
« numérique  
pour tous » à  
l'espace rural

La fin de l'année approche à grands pas et nous laisse déjà entrevoir la prochaine : 2017, année des élections présidentielles, qui sera une année charnière à bien des égards.

C'est en effet aussi en 2017, dès le 1er janvier que nous intégrerons la future grande Intercommunalité du Sisteronais-Buëch, dont le périmètre a été validé lors de la CDCI du 9 septembre dernier. La création de cette nouvelle collectivité sera définitivement actée prochainement par arrêté préfectoral.

Aussi, les élus et techniciens de toutes les Communautés de communes concernées (com. Com. du Sisteronais, de la Motte du Caire-Turriers, du Laragnais, de Ribiers Val de Méouge, du Serrois, Interdépartementale des Baronnie et de la Vallée de l'Oule) ont commencé un gros travail de concertation afin d'anticiper les nombreux ajustements que ce nouveau mode de fonctionnement va entraîner.

Pour ma part et afin que les territoires d'hyper ruralité tels que la Haute Vallée de l'Oule trouvent la place qui leur revient dans cette nouvelle entité, je me suis doré et déjà positionné en proposant de m'occuper de « l'aide aux communes ». Le travail ne manquera pas mais je continuerai à m'investir toujours avec passion pour défendre nos territoires, notamment en veillant à ce qu'ils ne soient pas oubliés par les nouvelles technologies, lesquelles sont, j'en suis convaincu, garantes de leur renouveau.

Gérard Tenoux

La sculpture ci-contre représente Philis de la Charce chevauchant sa monture et a été créée par Alexia Carr.



Devinette : combien de fils d'aluminium ont-ils été nécessaires à sa création ?  
(Réponse dans notre prochain numéro)

## Sommaire :

P.1: l'éditorial

P.2 à 4: les délibérations du Conseil

P.5: Santé—Environnement

P.6 et 7: Philis de la Charce était à l'honneur cet été

P.8 à 10 : les animations de l'été

P.11: commémorations

P.12 et 13: la rentrée des animations

P.14 et 15 : le carnet de l'Oule

P.16: mots croisés

# Les orientations de la CCVO

**Conseil Communautaire  
du 5 juillet 2016  
(résumé des délibérations)**

## Schéma de Coopération Intercommunale : arrêté de projet de périmètre de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

Vu l'arrêté préfectoral du 6 juin 2016 portant arrêté de projet de périmètre de la « Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch » ;

Le Président rappelle que le projet de la nouvelle intercommunalité du Sisteronais-Buëch comprend les périmètres des actuelles communautés de communes du Sisteronais, de la Motte du Caire-Turriers, du Laragnais, de Ribiers Val de Méouge, du Serrois, des Baronnie, de la Vallée de l'Oule, lesquelles forment un territoire pertinent en terme de suppression d'enclaves, de cohérence spatiale et d'accroissement de la solidarité financière.

Il précise que les conseils municipaux doivent se prononcer sur le projet de périmètre dans un délai de 75 jours à réception de l'arrêté et qu'un avis est demandé aux communautés de communes dans ce même délai.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire émet un avis favorable au projet de périmètre de la Communauté de communes du Sisteronais-Buëch tel que prévu par l'arrêté préfectoral précité.

## Etude préparatoire complémentaire au projet de fusion des intercommunalités.

Le Président rappelle, qu'en 2015, les 4 communautés de communes du Laragnais, Sisteronais, la Motte du Caire et Ribiers Val de Méouge avaient réalisé une étude préparatoire au projet de fusion, et avaient missionné pour ce faire le cabinet Patricia Darellis,

Aujourd'hui, il convient de compléter ce travail par :

- L'intégration des données des 3 communautés de communes du Serrois, des Baronnie et de la Vallée de l'Oule,

- L'actualisation des données à l'échelle des 7 communautés de communes

L'établissement de scénarios d'intégration des compétences pour la future intercommunalité et, pour chaque scénario, l'évaluation des incidences fiscales et financières.

Il convient également de confier la réalisation de ce complément d'étude au cabinet Patricia Darellis, pour un montant estimé de 12.000 € HT.

Le Président expose le contenu méthodologique proposé par ce cabinet et propose :

- que la Communauté de Communes du Serrois porte et coordonne cette prestation sur le plan administratif pour le compte des communautés de communes des Baronnie, du Serrois et de la Vallée de l'Oule,

- que la part d'autofinancement nécessaire à son financement soit répartie au prorata de la population INSEE 2016 de ces dernières.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire se déclare favorable aux propositions du Président telles qu'énoncées ci-dessus.

## Etude multifilières de positionnement, de stratégie et d'actions

Le Président rappelle la mise en œuvre du Centre de ressources numériques qui comprend en son sein, la MSAP, la bibliothèque, l'Agence postale, le Visio-guichet, l'espace co-working, un e-café et un bureau privatif.

Ce lieu a permis que les acteurs de la Vallée de l'Oule, publics et privés, se mobilisent, dans une démarche participative au-delà de toute attente.

Aussi, forts de ce constat, les élus du territoire souhaitent construire - autour du développement des usages du numérique - une dynamique vertueuse au service de ses résidents et de ses acteurs économiques en bâtissant une stratégie innovante qui permette de consolider et valoriser les atouts du territoire dans le respect de son identité, avec pour enjeu d'attirer de nouveaux résidents permanents.

Pour ce faire, le Président propose de missionner un bureau d'études afin d'accompagner la

# Le carnet de l'Oule

## **Bienvenue au petit Adrien ...**

**Adrien Lagier Angelvin** (2, 770 kg pour 47 cm) est bien arrivé et même un peu plus tôt que prévu : le 3 août 2016 à 12 h 55 à Gap.

A à peine un mois il est déjà très pris puisqu'il participe activement à la tenue de la ferme équestre. Saura t-il monter en selle avant de savoir marcher ? L'avenir nous le dira. En attendant nous félicitons ses heureux parents **Alix Angelvin** et **Aurélien Lagier**, ses grands-parents **Patricia Gourru de Condorcet** et **Jean-Frédéric Lagier de la Charce** ainsi que ses arrière grands parents : **Christiane** et **Robert Goureu**, **Jean** et **Maryse Lagier**. C'est l'occasion aussi d'avoir une pensée pour les parents d'**Alix Marie-Hélène** et **Maurice**.



## **... et à la petite Charlyne**

**Charlyne Rebatte** est née le 20 septembre à 6 h 30 à la surprise émerveillée de sa grande sœur **Harmony** qui n'en revient toujours pas : « Elle est très jolie mais ne parle pas, dort quand je lui parle, pleure quand elle a faim et tout le monde est admiratif devant elle ! » Félicitations à ses parents **Delphine Magnetti** et **Stéphane Rebatte**, sa sœur **Harmony Magnetti Rebatte**, ses grand parents **Marie-Claire** et **Luc Magnetti** ainsi qu' **Elyane Rebatte**.



## **Baptêmes**



**Elsa**, fille de **Sabrina Nervi** et **Nicolas Gerbaud** a été baptisée par notre diacre attitré **Jean-Paul Delorme** le 13 août dans la jolie église de **Sainte-Marie** où ses grands parents ont une maison de vacances.

**Lenny et Louanne**, les jumeaux d'**Alexandre Calissi Baral** et **Caroline Baietto** ont été baptisés le 27 août en l'Eglise de **Bruis** par le Père **Stéphane Marie Barbellion** qui s'est dit très heureux et très ému de retrouver ses paroissiens et amis de la haute Vallée de l'Oule où il a passé 7 ans au sein de la Congrégation **St Jean**, de 1995 à 2002.

**Lenny et Louan**

**Elsa**

## **Un petit oubli à réparer :**

Dans le numéro précédent nous annonçons la naissance de **Malone**, troisième garçon au foyer d'**Aurore Tenoux** et **Florent Latil** mais ont été oubliés dans les félicitations ses arrière grands parents **Annie et Armand Para** de **La Piarre**. C'est désormais chose faite, avec du retard mais toutes nos excuses, d'autant qu'**Annie et Armand** sont des « nounous » souvent sollicitées !

**Bienvenu** à **Flavie Angelvin**, la sœur d'**Alix** qui vient de s'installer à l'année à **Montmorin** avec ses deux enfants **Emeric** et **Faustine**.

**Flavie** est élèveuse professionnelle de chiens.

## Le carnet de l'Oule

### Pierrot Lombard

Comme nous l'avions annoncé en dernière minute dans le numéro précédent, **Pierrot Lombard** nous a quittés le 2 juillet à Gap et à l'âge de 80 ans.

Né à Bruis le 10 mai 1936 Pierrot s'était présenté avec succès aux épreuves du certificat d'étude et ce grâce à l'aide de Madame Bernard dont il gardait un souvenir inoubliable. « Elle m'a tout appris disait-il avec infiniment de reconnaissance »

Plus tard il est embauché à la SNCF comme poseur de rail. Très attaché aux valeurs sociales, c'est au sein de cette entreprise dans laquelle il fera toute sa carrière qu'il acquiert une culture de militant syndicaliste : Pierrot participait à tous les défilés du 1<sup>er</sup> mai.

De Bruis aussi Pierrot aura gardé toute sa vie une véritable passion. Car Bruis c'était la chasse, un peu la pêche, Bruis c'était les repas entre amis, les promenades avec les chiens... (Hérisson, César,...)

Et à Bruis comme à Gap où il habitait avec Marie-Jeanne qui était sa femme depuis le 31 mars 1962, Pierrot laissera le souvenir d'un homme éternellement amoureux de la vie.

Nous pensons à sa femme Marie-Jeanne, ses enfants Jean-Pierre et Christophe, ses petits enfants Benjamin, Renaud, Anaïs, Thibaut et Franck à qui il avait fait passer le permis de chasse, et avec qui il partageait cette passion, ses deux arrière petits fils : Ylies et Timeo sans oublier ses belles filles Isabelle et Françoise qu'il aimait tant.



### Isabelle Berner

**Isabelle Berner** nous a quittés aussi, bien trop tôt car nombreux sont ceux qui, dans la vallée de l'Oule où elle passait quasiment toutes ses vacances, regrettent déjà de ne pas avoir eu le temps de mieux la connaître.

Isabelle en effet gagnait à être connue, tant sa curiosité, son enthousiasme pour notre vallée et ses projets, l'intérêt qu'elle manifestait pour chacun de ses habitants étaient communicatifs. Quelques vacances passées au quartier de Blaye (ancienne maison de Stéphane Manicki) avec son époux Christian avaient suffi pour qu'elle fasse la connaissance de presque tous les « Oulois ». Généreuse, elle s'oubliait toujours au profit d'autrui alors que dans le même temps, on le sait, elle menait une lutte sans merci et quotidienne contre la maladie. Par ce courage elle aura remporté quelques victoires ce qui lui aura permis notamment d'assister au PACS de son fils Samuel avec Yuna.

Elle était encore parmi nous cet été 2016, c'était aussi un de ses vœux les plus chers. Elle s'est éteinte très peu de temps après, le 8 septembre, à l'hôpital de Montsouris. La crémation a eu lieu au cimetière du Père Lachaise où un hommage lui a été rendu le 14 septembre. Professeuse de musique elle était reconnue aussi dans sa vie professionnelle pour laquelle elle s'était investie avec passion et avait été nommée Chevalier dans l'Ordre des Palmes académiques en 2010.

A Christian son époux, Matthieu et Samuel ses deux fils, Yuna sa belle-fille, nous adressons nos condoléances les plus vives et les plus sincères.



Isabelle nous laisse son sourire et un cruel sentiment de « rendez-vous manqué » ...

## Les orientations de la CCVO

Collectivité et ce pour les prestations essentielles suivantes :

\* Définir sur la base d'un diagnostic préalable, les axes d'un schéma de développement durable du territoire qui fasse sens pour chacun des acteurs concernés, et à la construction duquel chacun se sente investi,

\* Repérer pour ce faire les initiatives publiques et privées qui devraient être confortées ou mises en œuvre.

\* Suggérer les outils et méthodes adaptés pour animer cette dynamique.

Il propose de confier la réalisation de cette étude au cabinet JED de Saint-Clément, pour un montant estimé de 22. 500 € et de solliciter le Gal Sisteronais Buëch afin d'obtenir le financement nécessaire.

Après en avoir délibéré, les conseillers, à l'unanimité, se déclarent favorable aux propositions ci-dessus exposées.

### Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux par la commune de Montmorin à la CCVO

Le Président, fait lecture aux conseillers de la convention de mise à disposition des locaux entre la commune de Montmorin et la CCVO, qui prévoit notamment le versement d'un loyer mensuel de 980 € à la commune de Montmorin suite à la mise à disposition des locaux de l'ancienne école pour l'accueil du

Centre de ressources numériques,

Cette disposition prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016. Oui cet exposé, les conseillers à l'unanimité, autorisent le Président à signer ladite convention.

### **Conseil Communautaire du 5 septembre 2016 (résumé des délibérations)**

#### Cession pour 1 € à la commune de Bruis des parcelles B74, B 61 et 62 et A 272

Le Président expose :

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule souhaite céder à titre gracieux à la Commune de Bruis les parcelles suivantes :

Lieu-dit « la Maisonne » : parcelle A 272 (33 ares),  
Lieu-dit « Col de Bruis » : parcelle B61 (25 ares 10 ca)  
Parcelle B 62 (25 ares 20 ca),  
Parcelle B 74 (1 ha 03 ares 20 ca).

Cette cession permet de restituer à la commune des terrains qui avaient été acquis en 2006 dans l'objectif d'implanter un projet éolien intercommunal qui n'a pas abouti.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le principe de la cession gratuite à la commune de Bruis.

### Institution de la Taxe de séjour sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule

Le Président rappelle que la loi NOTRe rend obligatoire le transfert de la compétence « promotion du tourisme » aux EPCI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le principal levier de financement de cette compétence est la taxe de séjour. Actuellement cette taxe peut être perçue par les communes ou les EPCI.

La loi NOTRe n'a pas rendu obligatoire le transfert de la taxe de séjour à l'intercommunalité ; toutefois, les présidents des 7 communautés de communes qui, au 1<sup>er</sup> janvier 2017 constitueront par fusion la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch, proposent qu'en toute logique le transfert de la compétence tourisme s'accompagne de l'unification et de l'harmonisation de la taxe de séjour à l'échelle de cette dernière.

Le Président souligne par ailleurs que la taxe de séjour a récemment été réformée. Il est prévu notamment, dans le cadre de ce nouveau dispositif, d'inclure les plateformes de location entre particuliers dans le processus de collecte de cette taxe, directement auprès des internautes effectuant une location par leur intermédiaire. Par ces motifs et afin d'anticiper la création de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch actée par arrêté préfectoral, le Président propose de délibérer afin d'instituer une taxe de séjour à l'échelle de la nouvelle intercommunalité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

# Les orientations de la CCVO

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les dispositions suivantes :

- La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule institue à compter du 1er janvier 2017 la taxe de séjour sur son territoire ;

- La taxe de séjour est perçue au réel par toutes les natures d'hébergement à titre onéreux proposées : hôtels de tourisme, locations saisonnières, etc.

- La taxe de séjour est perçue au réel auprès des personnes hébergées à titre onéreux sur le territoire de la Communauté de Communes, qui n'y sont pas domiciliées et qui n'y possèdent pas de résidence à raison de laquelle elles sont passibles de la taxe d'habitation.

Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée.

Le barème suivant est applicable à compter du 1er janvier 2017 :

Hôtels de tourisme, résidences de tourisme et meublés de tourisme 4 étoiles ou équivalents : 1.20 €

Hôtels de tourisme, résidences de tourisme et meublés de tourisme 3 étoiles ou équivalents : 1.00 €

Hôtels de tourisme, résidences de tourisme et meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles ou équivalents : 0.80 €

Hôtels de tourisme, résidences de tourisme et meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et

3 étoiles, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures ou équivalents : 0.60 €

Hôtels de tourisme, résidences de tourisme et villages de vacances en attente de classement ou sans classement : 0.40 €

Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement : 0.80 €

Terrains de camping et de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air ou équivalents : 0.50 €

Terrains de camping et de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air ou équivalents : 0.20 €

Sont exemptés de la taxe de séjour :

- Les personnes mineures,

- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier

- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un logement temporaire.

Les logeurs doivent déclarer tous les mois le nombre de nuitées réalisées dans leur établissement auprès du service taxe de séjour.

Le service taxe de séjour transmet à tous les hébergeurs un état récapitulatif portant le détail des sommes collectées qu'ils doivent leur retourner, accompagné de leur règlement avant :

- Le 31 mai pour les taxes per-

çues du 1er au 30 avril

- Le 30 septembre pour les taxes perçues du 1er mai au 31 août

Le 31 janvier pour les taxes perçues du 1er septembre au 31 décembre.

## Organisation touristique au sein de la future intercommunalité du Sisteronais-Buëch

Considérant que « les Hautes terres de Provence » est une marque territoriale protégée et que la Commune de Sisteron est une station classée ;

Le Président explique que dans le cadre de la fusion des 7 Communautés de Communes qui vont composer la future Intercommunalité du Sisteronais-Buëch, la possibilité d'une organisation touristique articulée autour de deux offices intercommunaux de tourisme sera alors possible au 1er janvier 2017 :

-Un office correspondant au territoire de l'ancienne Communauté de Communes de la Motte du Caire-Turriers,

-Un office correspondant au territoire des six autres Communautés de communes.

Il propose que lors de la première assemblée communautaire du nouvel EPCI, cette volonté soit actée.

Après avoir entendu l'exposé de son président et en avoir délibéré les conseillers, à l'unanimité se déclarent favorables à la proposition ci-dessus mentionnée.

**Atelier « bien-être relaxation »**  
Mardi 4 octobre 2016 de 14 h à 16 h

**Atelier « mémoire »**  
Mardi 08 novembre 2016  
Mardi 15 novembre 2016  
Mardi 22 novembre 2016  
Mardi 29 novembre 2016  
Mardi 06 décembre 2016  
De 14 h à 16 h

**Ateliers « activités physiques »**  
(tout le monde est admis, y compris les personnes ayant des prothèses etc...)

Mardi 10, 17, 24, 31 janvier 2017  
Mardi 07, 14, 21, 28 février 2017  
Mardi 07, 14, 21, 28 mars 2017  
De 14 h à 16 h

Souhaitant que ces ateliers renforcent les liens entre les collectivités et chacune et chacun d'entre vous. Nous sommes à votre écoute et à votre service.

### Sortie à la rivière

Le texte ci-dessous a été écrit cet été par des enfants de la vallée. Nous l'avons volontairement retranscrit tel quel pour qu'il ne perde rien de sa poésie !

*Le 25 juillet nous sommes partis nous baigner dans l'Oule. Là où André Aubépart entrepose ses engins. Nous avons marché les pieds dans l'eau jusqu'à tomber nez à nez avec notre ami le castor tranquillement installer sous sa roche en train de dormir. Prise de panique nous hurlons et nous courons en perdant nos claquettes dans l'eau. Nous regagnons le terre ferme piquée par les ronces sans nos claquettes en train de dériver. Nous avons appelé au secours et Laurent (le beau père de Louane, notre sauveur) est venu rechercher nos claquettes en arrachant un tronc d'arbre. Finalement il a réussi à les attraper piqué par les fourmis rouges et les ronces, que d'émotions en cette après midi de juillet ensoleillée.*



**Vos petites Annonces (diffusion gratuite, s'adresser à la rédaction au 09 67 49 52 15 ou ccvocathy@orange.fr)**

En utilisant les plans de votre propre lieu de vie comme base de travail, apprenez, par étapes, l'ensemble des clefs de la permaculture pour optimiser vos ressources en eau et en énergie, vos déchets, vos ressources alimentaires et votre équilibre de vie. Si ceci vous intéresse, manifestez-vous, et, nous déciderons ensemble quand et comment procéder.

Contact : **Bernadette DUFOUR** tél : +33 6 76 84 24 17 mail : [dufournad99@gmail.com](mailto:dufournad99@gmail.com) Page 13

## Calendrier des activités dans la Vallée de l'Oule



\* Tous les 1er lundis de chaque mois :

Salle polyvalente de Bruis à 14 h 30 : après-midi belotte - jeux de société (organisé par Chantal Combe et Corinne Tenoux dans le cadre du service à la personne). *Voir aussi avec elles (04 92 66 02 50 / 06 86 49 27 08) pour les ateliers thématiques organisés en partenariat avec la Carsat : gym douce, mémoire, ... pour les retraités uniquement*

\* Tous les 1er jeudis de chaque mois

(et si un nombre suffisant de personnes est intéressé)

Salle polyvalente de Bruis à 14 h 30 : après-midi "cinéma" à Bruis

\* Tous les 2ème mercredis de chaque mois :

Bibliothèque de Montmorin (pour le bricolage) ou salle polyvalente de Bruis (pour la pâtisserie), à 14 h : atelier animé bénévolement par Nadine Parcy

\* Tous les 3ème mercredis de chaque mois :

Bibliothèque de Montmorin à 14 h : club lecture ou atelier écriture ou débat

\* Tous les 4ème mercredis de chaque mois :

Bibliothèque de Montmorin à 14 h : club informatique animé bénévolement par Luc Magnetti, sous réserve de ses disponibilités (tél au 09 67 49 52 15 pour demander confirmation)

\* Tous les mercredis de chaque mois :

Salle polyvalente de Bruis à 17 h 15 :

cours de gym avec Anne Clameau de Rosans

100 € le trimestre ou 10 € la séance (payable le jour même)

pour une participation occasionnelle

Apporter tapis de sol, petite couverture, petit coussin

Communauté de Communes – Espace Rural Numérique – Communes

09 67 49 52 15 - 04 92 66 02 50 - 06 86 49 27 08

## Environnement—Santé

### Sécheresse 2016

En cette période de sécheresse qui, avec le recul, sera peut-être qualifiée de sans précédent, les élus locaux et notamment ceux de Bruis et Montmorin où le problème est le plus sensible, souhaitent alerter la population sur la nécessité impérieuse pour chacun d'entre nous de modérer notre consommation d'eau potable. Des baisses de débit ont été constatées à plusieurs reprises sur ces deux communes et des interventions sur les réseaux ont été nécessaires afin de garantir la ressource en eau jusqu'à ce jour. Les élus rappellent également qu'ils n'ont pour l'instant pas pris la décision de limiter la consommation par arrêté municipal mais ont à ce jour préféré utiliser le bouche à oreille pour que le message soit entendu. « Nous ne voulons pas en arriver là car un arrêté officiel pourrait se retourner contre nous en donnant à l'Etat de bonnes raisons de nous imposer une augmentation des tarifs de l'eau dans les années à venir » explique Madame Aubert.

### Ordures ménagères : chacun voit... et agit en conscience !

Les élus en appellent aussi une fois de plus à notre sens civique, ou tout simplement à notre bon sens. Il faut savoir que la fréquence des collectes d'OM, en constante augmentation, pourrait entraîner l'explosion des sommes dues au prestataire et donc de la TEOM, cette Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui nous concerne tous, que l'on soit propriétaire ou non puisque étant incluse dans la taxe foncière, les propriétaires la répercutent inévitablement sur le prix des loyers appliqués.

Par ailleurs, nous rappelons le principe de base suivant : lorsque les conteneurs semi-enterrés sont pleins sur une commune, les usagers peuvent tout de même déposer leurs poubelles en se rendant dans une autre des trois communes, si bien sûr le niveau de remplissage le permet.

### Arrêt cardiaque : apprendre les gestes qui sauvent

Le vendredi 22 juillet les communes de la vallée de l'Oule proposaient au tout public une formation aux premiers gestes de secours en cas d'arrêt cardiaque et notamment, comme les 3 communes en sont toutes équipées, à l'utilisation du défibrillateur. Les habitants s'étaient déjà vu proposer cette initiation en 2011 mais comme l'a souligné Jean-Louis Corréard : « il faudrait faire une séance de révision chaque année pour que tous les habitants soient en mesure d'intervenir et de gérer ce genre de situation toujours stressante ».



Monsieur Christophe Lornage du service formation au SDIS 05 a rappelé les trois principes de base : **Appeler – Masser - Défibriller** : Commencer donc par appeler les secours : le 15 pour le SAMU, le 18 ou le 112 pour les pompiers. Procéder ensuite à deux vérifications : la victime est-elle consciente ? La victime respire-t-elle ? Car c'est seulement si la victime est inconsciente et ne respire plus qu'il faut procéder au massage cardiaque. Simultanément et après avoir installé la victime sur le dos, commencer le massage cardiaque manuel et si on est seul, appeler du renfort pour se faire apporter le défibrillateur. Poser ensuite les électrodes du défibrillateur sur le blessé comme indiqué sur celles-ci, et se laisser guider par l'appareil. L'objectif du défibrillateur consiste à resynchroniser les impulsions électriques du cœur afin qu'il puisse de nouveau assurer sa fonction de pompe et envoyer du sang (donc de l'oxygène) au cerveau qui en a besoin en permanence. On peut ainsi éviter des lésions cérébrales irréversibles. Et dans tous les cas : Ne pas avoir peur d'utiliser le défibrillateur (car même en cas d'erreur de manipulation on ne peut pas nuire à la personne) . Soulignons que des enfants ont participé à cette séance : c'est tout à leur honneur !

## Ressurgie du passé cet été : Mlle de la Charce



**Organisée par la mairie, une soirée consacrée à Philis de la Charce : un livre, un film et tout s'éclaire !**

Les amoureux de Montmorin et de son histoire locale, passionnés par cette figure du Dauphiné, ont été nombreux à se déplacer, curieux d'en savoir enfin un peu plus sur cette « Mademoiselle » qui vécut au temps de Louis XIV, qui se vit même octroyer par ce dernier une rente de 2000 livres en récompense pour sa conduite héroïque lors de l'invasion du Dauphiné par le Duc de Savoie Victor Amédée II en 1692. Lors de ce conflit, 30 000 hommes lancés à l'assaut de Gap, Guillestre, Embrun,... firent face aux troupes royales, soit 15000 hommes commandés par Cattina. Pour compenser ce manque d'effectifs, ce fut donc aussi sur les membres de la noblesse locale (à laquelle la famille de Philis appartenait) que la défense dut s'appuyer.

### Philis de la Charce : le livre

En première partie de soirée, parole était donnée au professeur d'histoire Rodolfe Carré, venu parler de son livre « Philis de la Charce ». Un livre de plus sur Philis ? Certes, mais surtout un « plus » de connaissances nouvelles apportées sur la base de documents inédits retrouvés à force de patience. « Quand je me suis lancé dans cette aventure on m'a dit : Philis de la Charce : sujet suicide, il n'y a plus rien de nouveau à trouver sur ce personnage ». Et pourtant... Ce sont les archives départementales de la Drôme, et notamment les archives notariales des notaires de Nyons, qui n'avaient jusqu'ici jamais été exploitées, qui vont apporter des renseignements précieux sur la famille de La Tour du Pin La Charce : « Au détour d'une archive, d'une page tournée, mot après mot, nous avons découvert et déchiffré l'impensable, l'inespéré : le Testament de Philis de la Tour du Pin La Charce ! Un acte daté du 26 juin 1702... » (voir détail de ce document dans le fil de l'Oule n° 105)



Passionnant, très accessible, agrémenté de documents d'archives et autres portraits de Philis dont celui attribué à Pierre Mignard (qui ne peignait plus que pour de très hautes personnalités vers la fin de sa vie), le livre « Philis de la Charce » est précieux car il condense en ses pages tout ce qui est connu de Philis : de son entourage, de son réseau de relations dans les milieux littéraires de la capitale (dont la très érudite Madame des Houlières), de sa présence attestée dans cette capitale après 1692, la famille étant semble-t-il rentrée dans les bonnes grâces de Sa Majesté. Avec justesse de ton, l'auteur fait aussi la part des choses : Philis était aussi selon lui, une grande communicante dirait-on aujourd'hui, car elle a su utiliser les réseaux sociaux d'alors (le Mercure Galant, la Duchesse de Nemour et jusqu'à Charles Perrault) pour que des faits somme toute assez courants dans la noblesse d'alors (il fallait bien maintenir son rang) passent dans la postérité. Il faut dire que la famille, toute noble qu'elle était, avec des ancêtres ayant combattu pour Henri IV et Louis XIII n'en était pas moins désargentée et si la rente octroyée par le Roi Louis à Philis atteste entre autres preuves que Philis a bien servi le Roi, ladite rente a aussi bien servi à Philis !

La soirée s'est poursuivie par la projection sur grand écran du film « Mlle de la Charce », en présence de son réalisateur Lionnel Baillemont et de l'actrice principale Alexia Carr. Pour les gens de l'Oule ce film est un peu le leur aussi puisqu'ils y ont reconnu leurs montagnes, les chevaux de leur ferme équestre, Alix Angelvin dans le rôle d'un courrier, Jacques Peyronnelle de La Charce en paysan, et même la petite Faustine Saunier en figurante.



## Commémorations

### La Chapelle Notre Dame de la Paix : 30 ans déjà !

Le lundi 22 août dans la matinée la chapelle Notre Dame de la Paix (au lieu-dit le Villard de Montmorin) était au centre d'un événement pour le moins inhabituel. Une messe y était célébrée par celui qui fut Evêque au Diocèse de Gap pendant 7 ans dans les années 80 : Monseigneur Raymond Séguy.

Retraité près de Villefranche de Rouergue, se définissant comme ermite-paysan et occupant ses journées à travailler seul la ferme familiale, l'Evêque émérite est venu se joindre à la Communauté St Jean et aux membres de la Laure Notre Dame de la Pentecôte pour commémorer les 30 ans de cette Chapelle qui fut consacrée par lui le 22 août 1986 en la fête de Marie-Reine. La messe était concélébrée par les pères Matthieu, François-Marie, Roger, Eric et le Diacre Jean-Paul Delorme, récemment nommé agent pastoral pour la Vallée de l'Oule.

A 87 ans, toujours aussi proche du monde rural, Monseigneur Séguy a gardé une mémoire intacte des lieux de culte haut-alpins et des montagnes qu'il a arpentées à l'époque en visitant toutes les églises, chapelles et oratoires de son diocèse. Il a félicité la communauté des frères et soeurs ermites, toujours aussi vivante depuis sa fondation par le Père Emmanuel dans les années 60 et auprès de laquelle « il a retrouvé l'ambiance fraternelle typique à une Laure ».

Après la messe un repas tiré des sacs a été partagé dans la salle St Joseph, contiguë à la Chapelle et l'après-midi s'est poursuivie par une promenade en voiture sur la montagne du Duffre d'où Monseigneur a pu contempler les « hauteurs » ...

Peu de temps après, la Chapelle, dont la cloche était endommagée, retrouvait celle-ci restaurée et comme neuve. Ce travail a été réalisé par l'entreprise Azur Carillon de Strasbourg, qui a acheminé la cloche en camionnette et l'a repositionnée avec l'aide du Père Matthieu. Enfin c'est François Burgos qui a réalisé bénévolement le beffroi en bois sur lequel est fixé la cloche. Trois autres cloches sont encore attendues. « Elles sonneront pour les 25 ans de la mort du Père Emmanuel », précise le Père Matthieu.



### En hommage aux harkis de la Rabasse

C'est au côté de nombreuses autres instances officielles qu'en ce début de matinée du dimanche 25 septembre - journée nationale d'hommage aux harkis - le sous-préfet de Gap Yves Hocdé, a dévoilé une stèle installée au lieu-dit « la Cabane noire » sur laquelle on peut lire : « La République Française en hommage au parcours et à l'œuvre accomplie dans les hameaux de forestage par les harkis, anciens membres des forces supplétives et aux familles qui y ont vécu »

Par ce geste symbolique l'Etat a souhaité honorer la mémoire de ces réfugiés qui, il y a de cela plus de 50 ans, au lendemain de la guerre d'Algérie, ont été acheminés à Montmorin pour y être logés au quartier de la Rabasse, après avoir transité par le camp de Rivesalt. Le choix de cet endroit, au pied du chemin de l'Infernet, n'est pas le fruit du hasard mais rappelle que c'est dans ce secteur que les harkis de Montmorin, employés par l'ONF ont travaillé à l'ouverture de pistes forestières encore bien utiles aujourd'hui. (le fil de l'Oule n° 88 était consacré à cette page de notre histoire)



André Aubépart a pris la parole pour rapporter les propos de Monsieur Boualem, fils de harki, qui s'est déclaré très touché par cette commémoration.

## ...Et d'autres petits et grands événements

### La fête des voisins : jusqu'où ira-t-elle ?

La fête des voisins à Sainte-Marie c'était le samedi 30 juillet en soirée et c'est un peu « chaque année encore mieux que la précédente ! ». Les chiffres parlent d'eux-mêmes : avec environ 140 convives et 23 participants au concours de cuisine les organisateurs, emmenés par Philippe Dorin, n'ont pas « touché terre » de toute la soirée ! C'est Denise Corréard qui a remporté le premier prix du concours avec une surprenante tarte aux poires et roquefort.



### A la Médiathèque : rien ne se crée, rien ne se perd, tout se transforme !

le mercredi 3 août les enfants de la vallée de l'Oule étaient invités à venir réaliser un bâton de pluie à la médiathèque de la MSAP (Maison de services au public) Les parents des plus petits sont restés pour assister l'animatrice dans une ambiance des plus gaies et amicales. Au même instant, non loin de là sur la place du village la fête votive se préparait, au même instant aussi Alix mettait au monde le petit Adrien !



### Un atelier pour apprendre à faire soi-même son savon

Tous les mercredis il se passe quelque chose du côté de la médiathèque. Fin août, Annie Cousin proposait un atelier original au cours duquel les participants ont pu découvrir les secrets de la fabrication du savon. Les ingrédients (huile d'olive, huile de coco, soude caustique ou lessive de soude, parfums, colorants) ont été chauffés et mixés selon des proportions très précises. La pâte obtenue a été déposée dans des moules. Interrogés à cette occasion, les plus anciens (Arlette Serratrice et Josette Lombard) se souviennent que pendant la guerre, à cause de la pénurie, les gens s'étaient mis à fabriquer eux-mêmes leur savon avec parfois de vieilles huiles.



### C'était « Numérique pour tous » à l'Espace rural du village

Le vendredi 23 septembre la Communauté de Communes proposait aux habitants une journée d'ateliers pour leur permettre de découvrir quelques uns des nombreux usages du numérique. Les ateliers étaient organisés dans les locaux de l'Espace rural numérique, ce tiers-lieu où le public vient chercher toutes sortes d'informations, y utilise le matériel multi média mis à disposition, se connecte via le wifi, participe à des ateliers, ... ce lieu où des liens sociaux se créent, où le bénévolat s'exprime, où les problèmes y croisent parfois leurs solutions...

Rencontrés pour la plupart via le réseau « innover en baronnies provençales » mis en place par Serge Jamgotchan, spécialiste des tiers-lieux pendant le temps de sa mission au sein du Parc Naturel Régional des Baronnies, les intervenants étaient ce jour-là presque tous drômois :

Bernard et Olivier Grossat du Deltalab de Valréas animait l'atelier impression 3 D, Mathias Vairat de NordNet est intervenu pour faire connaître au public les alternatives Haut-débit (l'Internet par satellite), Jean-Luc Crucifix et Didier Giren représentaient respectivement les associations Assoft de Nyons et Aventic de Rémuzat, Michel Bastide, membre d'Assoft s'est également proposé en dernière minute pour animer un atelier « Internet et la généalogie » (sur le site généanet) en même temps qu'Edwige Febvre du Conseil départemental 05 (sur archives05.fr), ce qui a permis de scinder cette activité en deux groupes. Ces ateliers seront peut-être renouvelés si un public suffisamment nombreux en manifeste le souhait.



## Ressurgie du passé cet été : Mlle de la Charce



### Alexia Carr : les fées se seraient-elles penchées sur son berceau ?

Après le livre « Philis de la Charce », puis le film « Mademoiselle de la Charce », les habitants de la vallée ont eu le plaisir de découvrir le concert : « Musique autour de Philis de la Charce », divinement interprété par Alexia. Offerte au public par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule, cette animation a eu lieu le 12 août en l'Eglise Saint-Arnoux de Montmorin.

Madame Aubert a accueilli le public en revenant sur les événements qui ont marqué l'histoire de cette église et notamment sur son agrandissement au lendemain de la révocation de l'Edit de Nantes, sur ordre de Louis XIV et suite au retour à la foi catholique des habitants de Montmorin. L'occasion de faire le lien entre l'histoire locale et la grande histoire puisque Philis de la Charce et sa mère, de confession protestante se sont converties au catholicisme le 11 janvier 1686 par les mains de l'Evêque de Gap.

### Les Montmorinois connectés à leur passé

Aux premières notes chantées a capella sous la voûte séculaire, le public a pris la mesure du talent d'Alexia. Comme surgie du passé, elle a remonté la travée centrale sur l'air de « Vergin tutto amor » jusqu'à l'autel. Elle a ensuite pris la parole pour dire son émotion de chanter « dans l'Eglise-même où sans doute Philis est venue prier ».

Pour la préparation de ce concert, Alexia a dû rechercher des partitions où apparaissait le prénom de Philis (qui signifie feuillage) très en vogue à cette époque. Le public a ainsi pu entendre entre autres « Air de Philis - le Carnaval » écrit par Molière et composé par son ami J.B. Lully.

### Clins d'œil à l'histoire de Philis

De son timbre grave et appuyé, elle qui est mezzo-soprano, Alexia a aussi tenu à offrir deux lectures à voix haute de ces lignes écrites en son temps par Antoinette Deshoulière, amie chère de Philis, probablement après lui avoir rendu visite à Montmorin, Nyons ou La Charce.

La première est extraite du poème « les moutons » dans lequel, comme l'a fait remarquer Alexia avec son humour habituel, « Madame Deshoulière s'est peut-être adressée aux ancêtres des moutons qui pâturent aujourd'hui dans la vallée de l'Oule ! »

*[...] Ne vaudrait-il pas mieux être comme vous êtes,  
Dans une heureuse obscurité,  
Que d'avoir, sans tranquillité,  
Des richesses, de la naissance, [...]  
De l'esprit et de la beauté ?... Paissez, moutons, paissez  
sans règle et sans science :  
Malgré la trompeuse apparence,  
Vous êtes plus heureux et plus sages que nous.*



La deuxième est un passage de « Epître chagrine à Mademoiselle de La Charce » également par Madame Deshoulières :

*[...] Vous, aimable Daphné, que l'aveugle fortune  
Condamne à vivre dans ces lieux  
Où l'on ne connaît point cette foule importune  
Qui suit ici nos demi-dieux,  
Ne vous plaignez jamais de votre destinée.  
Il vaut mieux mille et mille fois  
Avec vos rochers et vos bois  
S'entretenir toute l'année,  
Que de passer une heure ou deux  
Avec un tas d'étourdis, de coquettes :  
Des ours et des serpents de vos sombres retraites  
Le commerce est moins dangereux ! 12 août 1685*

Pour finir, à l'approche du 15 août, Alexia a chanté un Ave Maria et ce à la demande du Maire Madame Aubert. Cela restera sans doute un des grands moments de l'histoire de cette Eglise.

## Terre nourricière... Passionnantes furent les causeries

Proposé par **Bernadette Dufour**, l'atelier interactif intitulé : « permaculture – découverte des principes fondamentaux »



Lire aussi l'annonce page 13

du 15 juillet a rassemblé une vingtaine de personnes venues en apprendre un peu plus sur cette nouvelle éthique de vie qui peut se décliner dans tous les domaines et propose de nouveaux modes de consommer, produire, cultiver,...

Ne pas produire de déchets, utiliser des solutions de petite échelle et avec patience, valoriser la diversité, les éléments en bordure, ... voici quelques-uns des principes énoncés par Bernadette au cours de son intervention. Autre constat : une société est d'autant plus forte que les liens sociaux, les échanges y sont nombreux.

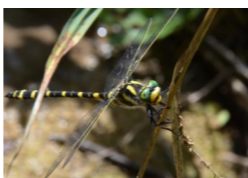
La deuxième conférence, intitulée Giono : les Alpes et le Sud imaginaire », aimablement proposée par **Eric Briot**, enseignant en vacances à Montmorin, rendait hommage à cet auteur pacifiste dont le territoire d'influence s'étend de la Provence maritime jusqu'au Trièves. Né à Manosque, ses ouvrages ont presque tous pour cadre la Provence mais l'auteur ne doit pas être réduit à cette seule étiquette ; Ce serait oublier ses autres terres de prédilection, ces villages de la Provence « noire » comme Lalley ou Baumugne près de St Julien en Beauchêne, par certains côtés semblables à l'Ecosse qu'il idéalisait. « C'est là, loin de la côte et sa vulgarité, dans la solitude et la rudesse du climat que Giono venait chercher d'autres émotions. Il faut pour les retrouver



lire par exemple Un roi sans divertissement ou encore Un de Baumugne ».

Le 9 août, c'est **Stéphane Pons** - technicien rivière - qui a dressé un inventaire des écosystèmes liés aux cours d'eau, illustrant son propos de photos prises sur les bords de l'Oule pour certaines (dont une larve de salamandre).

Les enfants présents ont découvert avec ravissement des photos de libellules, dont l'anisoptère qu'on trouve dans la vallée. D'autres clichés montrent le fameux cœur copulateur qui se forme lors de l'accouplement de ces odonates. Parmi les végétaux on aura appris que la prêle autrefois remplaçait le papier de verre !



Stéphane Pons a aussi expliqué qu'une ripisylve est un milieu vivant fragile : « tout nettoyer n'est pas forcément la solution. « Chaque utilisateur a une vision différente de la rivière. Il faut écouter pour essayer de contenter tout le monde ».



**Gérard Denizeau** a ensuite passionné l'assistance sur le thème de « la paysannerie

dans l'art au fil des siècles »

De nombreux tableaux ont été projetés sur écran pour démontrer que l'art et la paysannerie furent longtemps deux mondes inconciliables, qui jamais ne se rencontraient. Si, comme dans « les très riches heures du Duc de Berry » les travaux des champs sont représentés, les figurants ne sont autres que des aristocrates qui « jouent au peuple ». Pendant des siècles, les paysans rustiques et misérables seront absents des œuvres, au mieux les métayers, liens entre la paysannerie et les seigneurs sont représentés comme dans « La charrette ou le retour des fenaisons » de Louis Le Nain (1641). Mais plus tard dans « les glaneuses » de Millet (1857), les modèles sont bien de vraies paysannes.

## De la Terre nourricière aux « herbes folles »

Malgré une météo plus que maussade, le concert par le groupe « Herbes folles » annoncé le 17 septembre à Bruis a bien eu lieu mais pas en extérieur comme prévu, pour cause de températures vraiment trop basses. C'est donc dans la salle polyvalente que les 6 musiciens ont préféré se retrancher pour une soirée plus intime mais non moins réussie.



Le repas : grillades d'agneau, merguez et légumes à la plancha ainsi qu'un formidable gâteau au chocolat était assuré par Anne-Marie Gros de la Bâtie-Montsaléon. Que ce soit musicalement ou gastronomiquement parlant tout était parfait. Certes, le public n'était pas très nombreux : une petite vingtaine mais rappelons que c'est suite aux attentats de Nice que ce concert, initialement prévu pour le 15 juillet, avait dû être reprogrammé en tenant compte des impératifs des uns et des autres.

Les 6 musiciens quant à eux se sont donnés à fond, et se sont fait plaisir en jouant plus longtemps que prévu même devant une petite assistance. Arnaud au saxo, Philippe Truc de Montbrand à la guitare, Jeannot de la Bâtie Montsaléon à la basse, Olivier au synthé, Benjamin à la batterie et la formidable chanteuse Tiffanie ont dévoilé un répertoire de choix avec des morceaux mythiques tels que « Walk on the wild side, Billie Jean, Mirza... » Ils sont tous très bons et modestes avec ça ! « Nous, on sait parfaitement là où on a fait des erreurs » explique l'un d'entre eux. Le public quant à lui n'a rien « vu » mais a bien retenu le nom de ce groupe de surcroît fort sympathique. **Nous remercions tout spécialement Anne-Marie Gros et son amie qui se sont déplacées jusqu'à Bruis malgré l'incertitude de cette soirée. Sur demande, Anne-Marie peut se déplacer chez le particulier pour assurer des repas de fête, anniversaires, ... (tél : 06 87 7733 81)**

### Week end festif à Montmorin

Comme c'est « inscrit dans la marbre », la fête de Montmorin a eu lieu le 1er dimanche du mois d'août. Les festivités ont commencé la



veille avec l'incontournable concours de boules. Des moules frites à la soubressade ont été servies le samedi après-midi et en soirée. Le tirage de la tombola a été favorable à Bernadette Panier. Au vu du succès de celui de l'année dernière, un grand repas champêtre était proposé le dimanche. Environ 150 personnes s'étaient inscrites : la bourride d'encornets et la gardianne de taureau ont eu beaucoup de succès. Rien d'étonnant à cela puisque, comme en 2015, c'est Bébert le Camargais, véritable virtuose, qui a orchestré toutes les opérations côté cuisine. Les convives se sont servis et resservis jusqu'à plus faim. Quant aux deux soirées elles furent dansantes et très animées avec Mika.

### Très bonne ambiance au repas des « Jean »

Le vendredi 26 août les « Jean » et « Jeanne » de la vallée de l'Oule au sens large se sont retrouvés pour partager un repas convivial en compagnie de leurs conjoint(e)s. Selon la décision de Jean-Pierre Bégou, le « Président de cette 4ème édition », ce repas a eu lieu à l'auberge de la Vallée de l'Oule à Cornillon, ce qui a permis à Hélène et Jeannot Girousse d'en profiter pleinement à leur tour selon leur souhait. Préparé par le célèbre « Papys » et servi par la sympathique Delphine, le repas était copieux et a surpris les papilles avec des saveurs épicées et des goûts venus d'ailleurs.

Après avoir remercié les 24 convives pour leur participation à cette réunion annuelle et amicale, Jean-Pierre a passé la main à Jean-Luc Aimonier de Bruis à qui il reviendra l'année prochaine de coordonner le fameux « repas des Jean ».

